

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance du lundi 31 Mars 2025,**

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi trente-et-un mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Souffelweyersheim s'est réuni en session ordinaire à l'Espace Culturel des Sept Arpents de Souffelweyersheim sous la présidence de M. Pierre PERRIN, Maire.

Date de la convocation dématérialisée adressée par Monsieur Pierre PERRIN, Maire : 18 Mars 2025

Nbre d'élus au Conseil Municipal : 29	
Élus en fonction : 29	Élus absents : 9
Élus présents : 20	Élus absents ayant délégué leur droit de vote : 7

Secrétaire de séance : Mme Annabella PINTO, Conseillère Municipale**Présents :**

M. Alain JANSEN, M^{me} Hélène MULLER, M. Pierre SCHNEIDER, Mme Marie-Laure KOESSLER, M. Rémi REUTHER, M^{me} Myriam JOACHIM, M. Bernard WEBER, M^{me} Brigitte SCHLEIFER, Adjoints au Maire ;

M. Laurent REYMANN, M. Martial GERHARDY, M^{me} Monique WAMSLER, M. Pierre SIMON, M. Sabin MUNTEAN, M^{me} Isabelle DURINGER, Mme Solange WOLFF MINTSA, M^{me} Annabella PINTO, M. Jérôme FLAGEY, M. Olivier MULLER, M. François CHABAS, Conseillers Municipaux.

Absents ayant donné mandat conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

M. Mario VOELKEL, Conseiller Municipal a donné procuration à Mme Myriam JOACHIM, Adjointe au Maire.

Mme Nadia THOMAS, Conseillère Municipale a donné procuration à M. Pierre PERRIN, Maire.

Mme Fabienne BIGNET, Conseillère Municipale a donné procuration à Mme Marie-Laure KOESSLER, Adjointe au Maire.

M. Jean-Philippe DECOUR, Conseiller Municipal a donné procuration à M. Alain JANSEN, Adjoint au Maire.

Mme Virginie JACQUEMIN, Conseillère Municipale a donné procuration à Mme Hélène MULLER, Adjointe au Maire.

M. Daniel MAENNER, Conseiller Municipal a donné procuration à Mme Brigitte SCHLEIFER, Adjointe au Maire.

Mme Fanny GOURDIN, Conseillère Municipale a donné procuration à M. Sabin MUNTEAN, Conseiller Municipal.

Absents sans donner de mandat :

M^{me} Odile NGO YANGA, Conseillère Municipale.

M. Julien MASSON, Conseiller Municipal.

24/2025 – FINANCES – TLPE – TARIFS - ABROGATION

Par délibération n° 26/2024 du 03 juin 2024, le Conseil municipal a approuvé l'actualisation des tarifs et exonérations de la taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE) en composant avec l'erreur matérielle survenue dans le processus de recodification et en l'absence d'une réponse de l'Etat. Aujourd'hui, sur la base de l'information transmise par les services préfectoraux, il est nécessaire de procéder à l'abrogation de cette délibération. L'article L.243-1 du Code des relations entre le public et l'administration permet, en effet, d'abroger à tout moment, un acte réglementaire non créateur de droits, pour tout motif et sans condition de délai.

Le Conseil Municipal

VU l'article 171 de la Loi de modernisation de l'économie du 4 août 2008 ;

VU les articles L. 454-39 à L. 454-77 du CIBS ;

VU l'article L.2333-6, L.2333-14 et L.2333-15 du CGCT ;

VU l'article L.243-1 du Code des relations entre le public et l'administration ;

VU la délibération du 27 octobre 2008 adoptant la taxe locale sur la publicité extérieure ;

VU la délibération N°11 du 29 juin 2009 et N°23/2019 du 25 mars 2019 portant exonération/réfaction ;

VU la délibération N°8 du 1^{er} février 2010 fixant les tarifs de la taxe locale sur la publicité extérieure à Souffelweyersheim au 1^{er} janvier 2011 ;

VU la délibération du Conseil Municipal du 03 juin 2024 relative à la taxe sur la publicité extérieure à Souffelweyersheim - fixation des tarifs pour l'année 2025 ;

VU les articles L454-60, 61 et 62 du code des impositions sur les biens et services, relatif aux tarifs applicables en matière de taxe sur la publicité extérieure, modifiés par la loi de Finances n°2025-127 du 14 février 2025 ;

VU l'article L454-62-1 du code des impositions sur les biens et services, relatif à la majoration des tarifs en matière de taxe sur la publicité extérieure, introduit par la loi de Finances n°2025-127 du 14 février 2025 ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DÉCIDE

- ***L'abrogation de la délibération n° 26/2024 du Conseil municipal de la commune de Souffelweyersheim en date du 03 juin 2024 actualisant les tarifs et exonérations de la Taxe locale sur la Publicité Extérieure (TLPE).***

MAINTIENT

- ***L'application de la taxe sur la publicité extérieure sur le territoire communal en 2025, dont les tarifs sont fixés par la délibération n°23/2019 du 25 mars 2019.***

RAPPELLE

- ***Que les tarifs sont indexés sur l'inflation.***

Pour extrait conforme

Souffelweyersheim, le 01 avril 2025



Le Secrétaire de séance

Annabella PINTO



Le Maire

Pierre PERRIN

Conformément à l'article L.2121-25 du CGCT :

Publication numérique faite le 03.04.2025